



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 27 février 2020

1. Budget général 2019

- Section de fonctionnement : les dépenses d'un montant de 1 730 046, 51 € sont couvertes par des recettes s'élevant à 2 470 978,99 € ce qui dégage un excédent de 740 932,48 € qui vient s'ajouter à celui de 2018 d'un montant de 533 349,20 € pour un total de 1 274 281,68 €.
- Section d'investissement : les dépenses s'élèvent à 1 113 401,72 € avec des recettes de 923 688,84 € soit un déficit de 189 712,88 €. Le besoin de financement de la section de fonctionnement est de l'ordre de 687 723,43 €.
- Approbations : le compte de gestion du receveur et le compte administratifs sont adoptés à l'unanimité.

2. Budget général 2020

Le conseil vote à l'unanimité les budgets suivants :

- **Budget de fonctionnement** : les dépenses d'un montant de 2 723 159 € sont compensées par les recettes d'un même montant. Ces dernières proviennent principalement des dotations, subventions (16,92 %), des excédents antérieurs (21,54 %), des produits de vente-service (5,78 %), des impôts et taxes (54,44 %).
- **Budget d'investissement** : le montant s'élève à 2 009 072,00 € compensé en priorité par l'excédent reporté, l'autofinancement et les subventions.
- **Taux de fiscalité** : considérant la revalorisation des bases par les services de l'État, le conseil décide de ne pas augmenter les taux soit 15,72 % de TH, 16,27 % de foncier bâti et 57,72 % de foncier non bâti.

3. Budget de la zone du comte Joubert-Cissé

Le compte administratif 2019 et le compte de gestion du receveur sont adoptés à l'unanimité. Le budget primitif d'un montant de 79 558,22 € en recettes comme en dépenses est également adopté.

4. Budget d'assainissement

Le conseil approuve le compte de gestion du receveur puis le compte administratif 2019. Les recettes s'élèvent à 223 141,89 € pour des dépenses de 284 624,49 € en fonctionnement Ce déficit est couvert par l'excédent 2018. En investissement, les recettes s'élèvent à 88 688,78 € pour des dépenses de 95 578,74 €. Ce déficit est couvert par l'excédent 2019.

Le budget primitif s'établit à 293 595 € en fonctionnement et 993 031 € en investissement compte tenu de travaux d'extension des réseaux route de l'Hic, de Lonchard, Gannerie, Porcherie (700 000 €), de la zone du comte Joubert-Cissé (30 000 €) et du remplacement de la bâche d'une des lagunes de Puy-Lonchard (100 000 €). Ce budget est voté à l'unanimité.

5. Acquisition foncière

Le propriétaire des parcelles boisées cadastrées ZY n°69 et ZY n°70 d'une surface de 6 565 m² a accepté de les céder à la commune sur la base de 0,55 € le m². Le conseil décide d'acquérir ces parcelles.

6. Convention pour un groupement de commande

L'extension de l'assainissement dans les secteurs de la Gannerie, Porcherie, l'Hic et route de Lonchard s'accompagnera du remplacement des canalisations en fonte de distribution de l'eau potable. La réalisation concomitante des travaux nécessite la constitution d'un groupement de commandes dont le coordinateur sera la mairie de Cissé. Le Conseil accepte de créer un groupement et charge madame le Maire de signer une convention.

7. Personnel

- **Formation** : afin de respecter les directives concernant la qualification des agents chargés de la garderie, le conseil décide de financer les formations d'un BAFA (740 €) et d'un BAFD (945 €) pour deux animateurs.
- **Recrutement** : pour assurer dans des conditions satisfaisantes le service périscolaire et la mise en place de nouvelles activités, le conseil accepte le recrutement d'un agent contractuel à raison de 21,70/35^e et pour la période du 9 mars au 3 juillet 2020.